



Commune de Saint-Denis-sur-Loire
19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ N°2026 044
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION à WILFRIED PINSON ET SOHOU NOUTAI BONAVENTURE ,
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Maire de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026 010 en date du 20 mars 2026 relative à la nomination et indemnités de deux conseillers délégués

Arrête

Article 1^{er} : - Monsieur Wilfried PINSON, est délégué pour ce qui concerne la voirie, bâtiments communaux et vie identité de la commune à compter du 20 mars 2026.

-Monsieur Noutai Bonaventure SOHOU est délégué pour ce qui concerne l'environnement et le développement durable à compter du 20 mars 2026

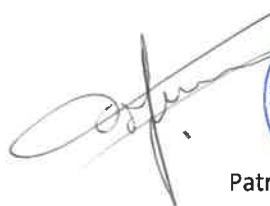
Article 2 : Monsieur Wilfried PINSON et Monsieur Noutai BONAVENTURE exercent leurs missions sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher

Fait à SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
le 20 mars 2026

Le Maire,



Patrick MÉNON

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Téléphone02 54 78 68 66
Télécopie.....02 54 74 40 12
Courrielcontact@saintdenissurloire.fr
Site Internet saintdenissurloire.fr



Commune du Site
VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL

